

ARRÊTE N°25.28

Portant autorisation de stationnement d'un camion de déménagement devant le 1 Bis et 3 Rue de Montlevon

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE HUIT JUILLET,
Le Maire de La Celle sur Morin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant que le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de la circulation ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant la demande de la société STT DEMENAGEMENTS 77, située à Lagny-sur-Marne (77) concernant le déménagement d'un administré au 1 Rue de Montlevon,

ARRÊTE

Article 1 : La société STT DEMENAGEMENTS 77 est autorisée à stationner un camion de déménagement devant le 1 Bis et 3 Rue de Montlevon, **sur trois emplacements matérialisés, le lundi 21 juillet 2025, entre 7h30 et 18h00.**

Article 2 : Le stationnement de tout autre véhicule devant le 1 Bis et 3 Rue de Montlevon sera interdit.

Article 3 : La société STT DEMENAGEMENTS 77 est chargée de mettre en place une signalisation conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire, approuvée le 18 juillet 1974, afin d'avertir les automobilistes, pendant toute la durée du stationnement.

Article 4 : Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Mortcerf, Madame le Maire de la commune de La Celle sur Morin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché par les soins de Madame le Maire de La Celle sur Morin.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
- La société STT DEMENAGEMENTS 77, en charge du déménagement et affiché sur les emplacements réservés.

Fait à La Celle-sur-Morin, le 8 juillet 2025.

Le Maire
Mme SCHAUFER

